



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 10/07/18

Reçu en Préfecture le : 10/07/18
CERTIFIÉ EXACT,

Séance du lundi 9 juillet 2018
D-2018/204

Aujourd'hui 9 juillet 2018, à 15h00,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

Monsieur Alain JUPPE - Maire

Etaient Présents :

Monsieur Alain JUPPE, Madame Virginie CALMELS, Monsieur Nicolas FLORIAN, Madame Alexandra SIARRI, Madame Anne BREZILLON, Monsieur Fabien ROBERT, Mme Anne-Marie CAZALET, Monsieur Nicolas BRUGERE, Madame Brigitte COLLET, Monsieur Jean-Louis DAVID, Madame Emmanuelle CUNY, Monsieur Stephan DELAUX, Monsieur Marik FETOUH, Madame Laurence DESSERTINE, Monsieur Jean-Michel GAUTE, Madame Magali FRONZES, Monsieur Pierre LOTHAIRE, Madame Emilie KUZIEW, Monsieur Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, Madame Arielle PIAZZA, Monsieur Jérôme SIRI, Madame Elizabeth TOUTON, Monsieur Joël SOLARI, Madame Ana maria TORRES, Monsieur Jean-Pierre GUYOMARC'H, Monsieur Michel DUCHENE, Madame Mariette LABORDE, Madame Marie-Françoise LIRE, Monsieur Philippe FRAILE MARTIN, Monsieur Gérald CARMONA, Madame Anne WALRYCK, Madame Marie-Hélène VILLANOVE, Madame Florence FORZY-RAFFARD, Madame Constance MOLLAT, Monsieur Alain SILVESTRE, Madame Marie-José DEL REY, Madame Maribel BERNARD, Monsieur Guy ACCOCEBERRY, Monsieur Yohan DAVID, Monsieur Edouard du PARC, Madame Sandrine RENO, Madame Estelle GENTILLEAU, Monsieur Marc LAFOSSE, Monsieur Yassine LOUIMI, Madame Stéphanie GIVERNAUD, Madame Solène COUCAUD-CHAZAL, Madame Cécile MIGLIORE, Madame Michèle DELAUNAY, Monsieur Pierre HURMIC, Monsieur Vincent FELTESSE, Madame Emmanuelle AJON, Monsieur Nicolas GUENRO, Madame Delphine JAMET, Monsieur Matthieu ROUYEYRE, Madame Catherine BOUILHET, Monsieur François JAY,
Madame Cécile MIGLIORE présente jusqu'à 17h30

Excusés :

Monsieur Didier CAZABONNE, Madame Nathalie DELATTRE, Monsieur Erick AOUIZERATE, Monsieur Benoit MARTIN, Mme Laetitia JARTY ROY

**BORDEAUX. Appartement sis 83 rue Léo Saignat.
Rectification d'une erreur matérielle dans la
désignation des lots vendus. Décision . Autorisation**

Monsieur Nicolas FLORIAN, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Par délibération en date du 27 avril 2009, a été décidée la vente à Monsieur Jean-Pierre Gosson d'un appartement de Type 3, sis, 83 rue Léo Saignat à Bordeaux au sein de la résidence du « Parc des Sports 2 », formant les lots de copropriété 129 et 98 et moyennant le prix de CENT TRENTE CINQ MILLE CENT EUROS (135.100 euros).

Ladite vente a été régularisée au profit de Monsieur Gosson et de Mademoiselle Varigault-Halope, suivant acte au rapport de Maître Thibault Sudre, notaire associé à Bordeaux, le 20 novembre 2009.

Au vu du plan figurant dans le règlement de copropriété de l'ensemble immobilier, il faut relever une erreur matérielle dans la désignation des lots vendus dans la délibération et dans l'acte notarié subséquent. En effet, il résulte de ce plan que la vente du 20 novembre 2009 devait porter sur les lots de copropriétés 130 et 99 au lieu des lots 129 et 98.

Il convient en conséquence de rectifier la désignation erronée au regard tant de la décision du conseil municipal que de l'acte notarié de vente. Les frais afférents à cette modification seront pris en charge par la Ville de Bordeaux sachant que cette modification n'emportera pas de charges de copropriété supplémentaires pour le propriétaire actuel, les millièmes de copropriété attachés aux lots vendus restant les mêmes.

En conséquence, nous vous demandons Mesdames et Messieurs de bien vouloir :

- décider de procéder à la rectification par acte authentique de l'erreur matérielle intervenue dans la vente du 20 novembre 2009 de l'appartement situé 83 rue Léo Saignat à Bordeaux au 4^{ème} étage de la partie droite de la copropriété « du Parc des Sports 2 » en ce qui concerne les lots cédés par la Ville de Bordeaux à Monsieur Gosson et Mademoiselle Varignault-Halope et formant les lots 130 et 99, les autres dispositions de la délibération du 27 avril 2009 et de l'acte du 20 novembre 2009 restant inchangées,
- autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte authentique rectificatif ainsi que tous documents afférents à cette opération qui s'avèreraient nécessaires.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 9 juillet 2018

P/EXPEDITION CONFORME,

Monsieur Nicolas FLORIAN

BORDEAUX – 83, rue Léo Saignat

Rés. Parc des Sports

Appt type 3 – Lots 130 et 99

